



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0905

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agro-écologie - Développement des auxiliaires des cultures - Attribution de subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône et à l'association Arthropologia**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0905**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agro-écologie - Développement des auxiliaires des cultures - Attribution de subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône et à l'association Arthropologia**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La biodiversité et les services éco systémiques qui en découlent, notamment le contrôle biologique des ravageurs, la pollinisation et le recyclage des matières organiques, sont en déclin. Pour compenser cette baisse, les exploitations agricoles ont été contraintes d'utiliser des quantités de pesticides de plus en plus importantes. Il s'agit d'une évolution généralisée des pratiques agricoles sur le territoire national.

Face à ce constat largement partagé, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a placé l'agro-écologie au cœur du développement de l'agriculture.

L'enjeu de l'agro-écologie est de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. En effet, en plus de techniques comme le compostage, la recherche de complémentarité entre les espèces, la culture sur buttes. L'agro-écologie va chercher à intégrer dans sa pratique l'ensemble des paramètres de gestion écologique de l'espace cultivé. A ce titre, l'économie et la meilleure utilisation de l'eau, la lutte contre l'érosion ou la préservation et la restauration des infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, couverts faunistiques, mares, etc.) permettent de maintenir et d'augmenter la biodiversité fonctionnelle des espaces agricoles. Ces infrastructures abritent des auxiliaires de cultures (insectes indigènes : acariens, coccinelles, carabes, certaines araignées, etc.) qui, grâce au renforcement du contrôle biologique des ravageurs, autoriseront la diminution des quantités de produits phytosanitaires épandus.

La loi est récente, il n'y a pas encore de données précises sur l'impact du contrôle biologique des ravageurs sur la réduction de l'utilisation des pesticides dans les systèmes comme l'arboriculture, le maraîchage et la céréaliculture. Il s'agit d'un manque important puisque l'agriculture occupe près du quart du territoire (12 700 hectares).

La Chambre d'agriculture du Rhône souhaite travailler sur cette question dans les écosystèmes agricoles (maraîchage, arboriculture et grandes cultures) présents en milieu périurbain. Pour ce faire, elle s'est associée à l'ISARA-Lyon, à l'association Arthropologia et à la Station d'expérimentation Rhône-Alpes information légumes (SERAIL).

Ce projet de la Chambre d'agriculture est complémentaire à la politique agro-environnementale de la Métropole précisée dans le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) approuvé par la délibération n° 2015-0598 du Conseil du 21 septembre 2015.

C'est pourquoi, il est proposé à la Métropole de Lyon de s'associer à ce projet de façon expérimentale pendant 2 ans afin d'engager une dynamique sur le territoire pour développer la biodiversité au sein des paysages agricoles et de promouvoir et faire bénéficier des services éco systémiques fournis par cette biodiversité aux agriculteurs.

Ce projet permettra d'améliorer les connaissances sur la dynamique de colonisation d'un milieu par les auxiliaires, de sensibiliser et former les exploitants agricoles et de promouvoir des aménagements et une gestion favorables à la biodiversité dans les espaces agricoles.

Pour atteindre ces objectifs, la concertation avec le monde agricole et les experts écologues a permis de définir les 4 étapes suivantes pour les deux années du projet :

- mobilisation des agriculteurs : identification d'agriculteurs potentiellement intéressés, visite d'exploitations et diagnostic des parcelles sur lesquelles des aménagements sont déjà présents et/ou à réaliser ;
- réalisation d'aménagements : plantation de haies, mise en place bandes enherbées et de couverts faunistiques, réalisation de gîtes et nichoirs, réhabilitation de mares, etc. ;
- suivi de l'installation des populations d'auxiliaires sur 30 sites : le suivi scientifique sera assuré par les scientifiques d'Arthropologia sur 3 catégories d'espaces : sans aménagements, avec aménagements « récents », avec aménagements anciens "à l'équilibre". Il s'agit d'une étape primordiale dans l'acquisition de données de référence pour la construction d'argumentaires auprès du monde agricole pour un coût relativement modeste (973 € par site suivi et par an). Ce suivi scientifique est complété par des observations réalisées par les agriculteurs eux-mêmes au moyen de kits d'auto-évaluation (avec un accent mis sur les grandes cultures en cohérence avec les enjeux eau potable du PAEC) ;
- communication auprès de l'ensemble des agriculteurs : par les exploitants eux-mêmes (bâches, livrets) lors de salons ou de marchés ou par l'intermédiaire des partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, coopératives, négociants, etc.), ou encore du futur journal électronique agricole de la Métropole.

Le coût de fonctionnement du projet est estimé à 108 404 €, réparti de la façon suivante :

Opération	Association Arthropologia (en € TTC)	Chambre d'agriculture du Rhône (en € TTC)	Total 2016-2017 (en € TTC)
mobilisation, sensibilisation des agriculteurs, accompagnement dans l'auto-diagnostic	17 600	15 360	32 960
suivi des auxiliaires :			
- suivi de l'utilisation des kits d'auto-diagnostics		3 072	3 072
- suivi scientifique pendant 2 ans sur 30 sites	58 400		58 400
communication (livrets, bâche exposition)	10 900	3 072	13 972
Total (fonctionnement)	86 900	21 504	108 404
auto-financement	17 380	4 301	21 681
subvention Métropole (80 %)	69 520	17 203	86 723

Par ailleurs, à ces frais de fonctionnement, s'ajoutent des coûts d'investissements réalisés par la Chambre d'agriculture pour un montant de 100 190 € répartis comme suit :

- 50 190 € correspondant à la réalisation de 24 kits d'auto-évaluation à destination des exploitants agricoles (6 kits maraîchage, 6 kits arboriculture et 12 kits grandes cultures), soit 2 091,25 € par kit. Cela correspond au travail d'identification des auxiliaires par type de culture, à la capture des spécimens intéressants, à leur tri en laboratoire (cas des insectes de petite taille non déterminables à l'œil nu), à leur préparation pour épingle/étalage dans une boîte de collection,
- 50 000 € correspondant à la réalisation, sur des terres productives agricoles, d'aménagements purement environnementaux favorables à la biodiversité tels que plantation de haies, mise en place de bandes enherbées et de couverts faunistiques, réalisation de gîtes et nichoirs, réhabilitation de mares, etc., habitats des arthropodes recherchés. L'exploitant agricole fournit la surface, pour laquelle il supporte donc une perte sèche de revenu, et sur laquelle les aménagements financés par la Métropole sont réalisés.

Pour les investissements non-productifs, le taux maximum de subvention prévu à l'article 17 paragraphe 4 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement et du Conseil européen du 17 décembre 2013 relatif au développement rural est fixé à 100 %, ce qui représente donc une participation de 100 190 € pour la Métropole.

Dans un souci d'efficacité et de simplicité de gestion pour la collectivité, la réalisation de ces investissements est directement gérée par la Chambre d'agriculture qui présente à un comité composé de représentants de la Métropole, de la Chambre d'agriculture et d'Arthropologia les aménagements envisagés chez chaque agriculteur, s'assure de leur bonne réalisation avant de réceptionner les différents travaux et de compiler l'ensemble des justificatifs relatifs à l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 86 723 € répartis comme suit :

- 17 203 € pour la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 69 520 € pour l'association Arthropologia,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 190 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,

dans le cadre du projet expérimental de développement des auxiliaires de cultures en faveur des maraîchers, arboriculteurs et céréaliculteurs.

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'association Arthropologia.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 6574 et 657382 - fonction 76 - opération n° 0P27O4781A, pour un montant de 86 723 €.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O4781A.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 204181 pour un montant de 50 190 € et 204182 pour un montant de 50 000 € - fonction 76.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.